

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS264/14
15 décembre 2004

(04-5528)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – DÉTERMINATION FINALE DE L'EXISTENCE D'UN DUMPING CONCERNANT LES BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX EN PROVENANCE DU CANADA

Arbitrage au titre de l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur*
les règles et procédures régissant le règlement des différends

La communication ci-après, datée du 13 décembre 2004, adressée par l'arbitre, M. John Lockhart, à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de mon rapport d'arbitre concernant l'affaire *États-Unis – Détermination finale de l'existence d'un dumping concernant les bois d'œuvre résineux en provenance du Canada*, WT/DS264/13. Ce rapport sera distribué aux Membres de l'OMC plus tard aujourd'hui. Il est confidentiel jusqu'à sa distribution.
